



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille seize et le mardi 08 mars, à dix neuf heure trente,
Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 01 mars 2016, se sont réunis en
la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire
de la Commune de Morne-À-L'eau.*

Etaient présents (25): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Michelle MAKALA/ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES.

Etaient Excusés (02): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Favrot DAVRAIN.

Etaient représentés (02) : Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR.

Etaient absents (04): Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE.

*Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.*

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

*Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de
l'ordre du jour qui appelait notamment :*

Délibération n°03-02-2016

Chantier d'insertion d'une équipe féminine par la voile traditionnelle.

Le Maire soumet au conseil municipal le projet d'insertion d'une dizaine de jeunes filles par la voile traditionnelle en partenariat avec l'association JSC INSER.COM.

Ces jeunes filles seront chargées, sous la conduite de Monsieur Alain FOY, dans son atelier aux Saintes, de participer aux travaux de maintenance du canot à voile de la Commune ; l'objectif étant pour elles, de se qualifier au TGVT 2016 et de finir parmi les meilleures du classement féminin.

Le coût financier de ce projet sera partagé entre la Ville et l'association JSC INSER.COM, pour un montant prévisionnel total de 15 550 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le projet de chantier d'insertion de jeunes filles par la voile traditionnelle ;

Article 2 : Les crédits correspondants à ce chantier seront inscrits au budget 2016 de la Commune ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision, notamment la convention portant sur les modalités de partenariats avec l'association JSC INSER.COM ;

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

*Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 09 mars 2016,*

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION



Délibération N°03-02-2016 : Chantier d'insertion d'une équipe féminine par la voile traditionnelle.

11 MARS 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 11 Mars 2016 ...

Formalités de publicité

Effectuées le... 11 Mars 2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre